



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions médicales

Question écrite n° 65534

Texte de la question

Mme Yann Piat M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur l'arrete fixant le nombre d'etudiants admis a poursuivre leurs etudes medicales a l'issue de la premiere annee de medecine. Il est, en effet, arbitraire de diminuer a nouveau le « numerus clausus » dans les etudes medicales alors que toutes les donnees demographiques actuelles, et notamment celles elaborees par son ministere, vont dans un sens oppose a sa decision. Il est inexact et tendancieux de pretendre qu'il faut diminuer le nombre des etudiants en medecine en 1993 pour maitriser les depenses de sante. Par ailleurs cette decision, arbitraire et prise sans concertation, est d'autant plus contestable qu'elle consiste a diminuer par des taux differents les etablissements et de desavantager la faculte de medecine de Nice en la penalisant particulierement avec une diminution de 8,22 p 100 alors que la diminution moyenne est de 6,6 p 100. Elle lui demande donc quelle est la decision qu'il entend prendre pour retablir l'equite en ce domaine, et plus particulierement en ce qui concerne la faculte de Nice.

Texte de la réponse

Reponse. - L'expansion du corps medical et l'augmentation des depenses de sante actuellement constatees rendent necessaire une action des pouvoirs publics sur la demographie medicale et plus particulierement sur le nombre d'etudiants medecins admis a poursuivre leurs etudes au-dela de la premiere annee du premier cycle, afin de reduire la progression des effectifs de medecins attendus au cours des prochaines annees. A la difference des annees precedentes et afin de tenir compte des situations specifiques des unites de formation et de recherche (UFR) de medecine, il a ete decide de corriger la reduction applicable a chaque UFR en tenant compte d'une part de la situation de la demographie de la medecine liberale de la region d'implantation de l'etablissement et d'autre part des effectifs de cet etablissement.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65534

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5619